

2 PLAC

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 500 euros
Siège social : 54 CHEMIN DU STADE
83660 CARNOULES
799 050 588 RCS TOULON**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 04 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 04 juillet,
A 18 heures,

La société NOTORIOUS IMMOBILIER, Société à par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 191 000 euros, ayant son siège social 151 Impasse des Cigales, 83890 BESSE SUR ISSOLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 890 854 755 RCS DRAGUIGNAN, représentée par Monsieur Eddy COQUET, en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 15 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société 2 PLAC,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Eddy COQUET, gérant non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'article 7 des statuts consécutive à une cession de parts sociales,
- à la délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance d'un acte sous signature privée en date à CARNOULES du 04 juillet 2025, déposé le 04 juillet 2025 au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, aux termes duquel la société NOTORIOUS IMMOBILIER, précédemment Associée Unique de la Société 2 PLAC a cédé à la société AIR NEO 23, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 54 Chemin du stade, 83660 CARNOULES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 942 391 103 RCS TOULON, 2 parts sociales lui appartenant dans la Société, décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

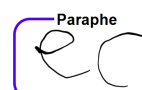
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à mille cinq cents euros (1 500 euros), divisé en 15 parts de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 15, entièrement libérées et réparties comme suit entre les associés :

Société NOTORIOUS IMMOBILIER, treize parts sociales en pleine propriété, ci	13 parts
Société AIR NEO 23, deux parts sociales en pleine propriété, ci	2 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 15 parts sociales.

Le dernier alinéa de l'article est inchangé.

Paraphe


Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont intégralement libérées.

DEUXIÈME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Société NOTORIOUS IMMOBILIER
Représentée par Monsieur Eddy COQUET

Signé par :

7C08C76624B3486...